



# ÉVALUATION DES NUISANCES SONORES DANS LES CRÈCHES

Lorsque qu'un bébé vient au monde,  
la première chose qu'il fait c'est **CRIER** !



En 2021 et 2022, le GIMS s'est engagé dans un **CPOM sur le thème des TMS**.

**Le secteur des crèches** a été retenu à cause de leur sinistralité en région PACA :

- ▶ 2% des MP pour cause de TMS (prévalence de 2.04 pour 100 salariés)
- ▶ 2% des AT pour cause de lombalgie (prévalence de 6.92 pour 1000 salariés)

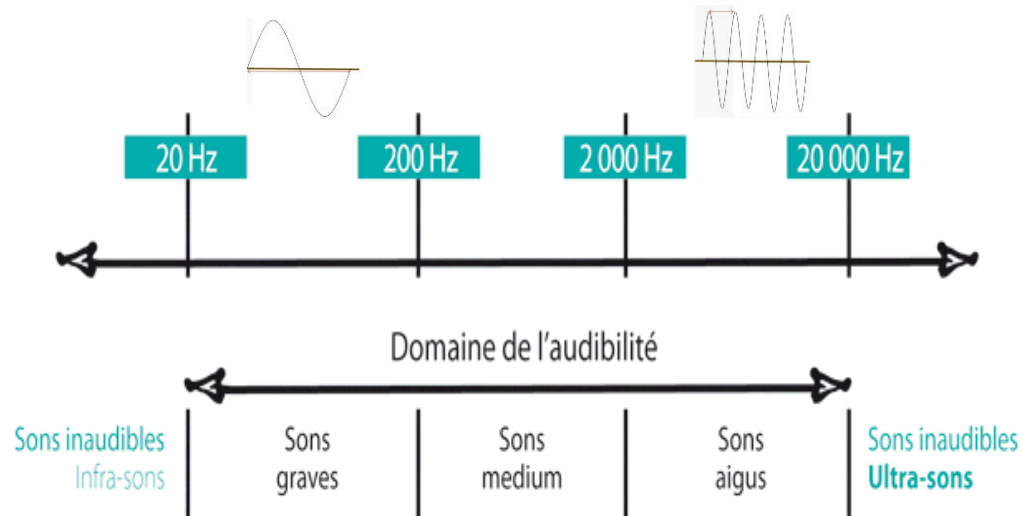
Dans les crèches, l'environnement sonore s'enrichit de nouvelles sonorités caractérisant la vie en collectivité : jeux, cris, pleurs, babillages... Il y a un effet de surenchère : **quand les enfants entendent des bruits nouveaux et intenses, ils se mettent à faire plus de bruit qu'ils n'en faisaient auparavant.**

Comme les nuisances sonores sont **un facteur aggravant dans la survenue des TMS**, il a été décidé d'évaluer l'exposition sonore des salariés qui exercent dans nos crèches adhérentes.

- ▶ L'enjeu est de **sensibiliser les employeurs** car les nuisances sonores peuvent être à l'origine de fatigue et de stress.
- ▶ L'objectif est de **savoir si les niveaux sonores peuvent être nocifs** pour l'audition des salariés, de **proposer des recommandations** et **d'objectiver l'amélioration des conditions de travail** après leur mise en œuvre.



## Les sons



80 dB(A)



83 dB(A)

**Pondération A** = filtre qui reproduit le comportement de l'oreille normale moyenne

## Le bruit



**Gêne :**

- à partir de 2000 Hz
  - à partir de 70 dB(A)
- troubles du sommeil,  
→ difficultés de concentration  
→ augmentation de la nervosité  
→ fatigue accrue...



## Le Code du travail



87 dB(A) Valeur limite d'exposition



85 dB(A) Valeur supérieure déclenchant l'action



80 dB(A) Valeur inférieure déclenchant l'action



## Matériels et méthode

- ▶ Échantillon de 52 sections dans 36 crèches sur 2 ans
- ▶ Dosimètres de classe 2 avec *enregistrement audio* sur un seuil de 80 dB(A)
- ▶ Mesures entre 10h et 12h, hors vacances scolaires
- ▶ 1 dosimètre par section toujours en contact avec les enfants.
- ▶ Chronique d'activité à renseigner

## Limites

- ▶ Il est difficile de définir une exposition type dans une même section.
- ▶ Pas de mesure lors des vacances scolaires.
- ▶ Mesures interdites lors des adaptations.

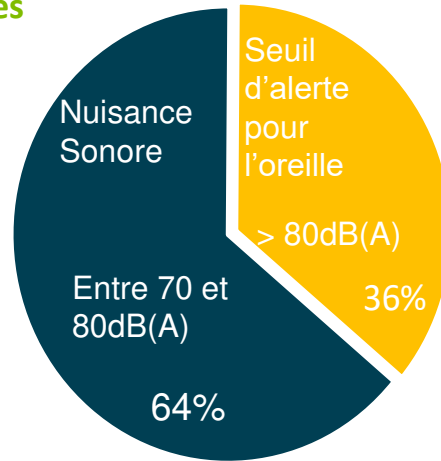


# RÉSULTATS

100 % des sections sont concernées par les nuisances sonores.



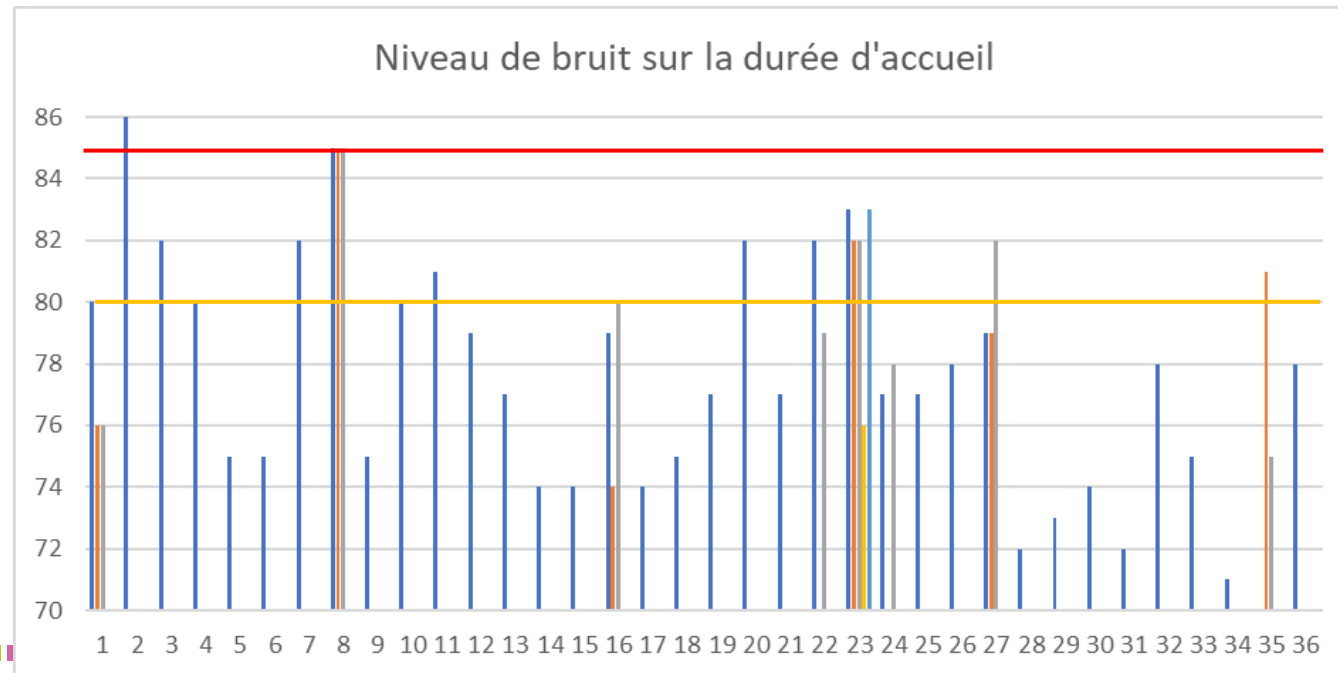
Obligation de **forcer la voix** pour se faire entendre  
**Difficulté à entendre** et à comprendre ce qui est dit  
**Profonde fatigue** en fin de journée



36 % présentent des niveaux nocifs pour l'audition

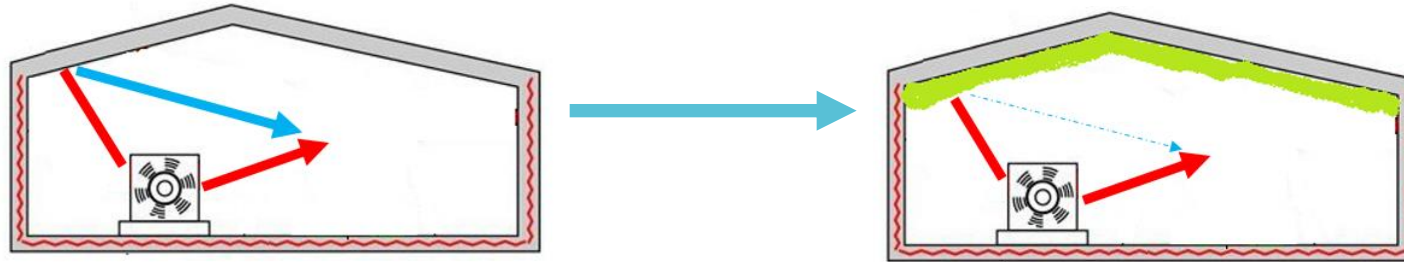


**Destruction des cellules** sensibles de l'oreille, ce qui engendre un **risque pour l'audition** à plus ou moins longue échéance



## Aménagement du plafond et des murs

- ▶ Faux plafond avec coefficient d'absorption acoustique de classe A.



- ▶ Matériaux absorbants pour le plafond et les murs



## Prévoir une salle isolée acoustiquement pour les activités bruyantes



## Aménagement des locaux

- ▶ Recouvrir les sols d'un revêtement souple (pas de carrelage)
- ▶ Mettre des cloisons et des portes acoustiques isolantes entre les pièces (bureau de la direction)
- ▶ Meubler les sections

## Autres solutions techniques

- ▶ Choisir les jouets les moins bruyants possibles
- ▶ Recouvrir les tables avec du bulgomme
- ▶ Munir les pieds des tables et des chaises de patins





- ▶ Les repas et les activités doivent idéalement être organisés en petits groupes
  - ➔ Limiter la densité d'enfant dans un espace donné
- ▶ Créer chaque jour des moments d'attention silencieuse : jeux motricités fines, lecture....
- ▶ Les activités bruyantes :
  - doivent être organisées à l'extérieur le plus souvent possible
  - être encadrées
  - être réglementées.
  - les éviter en fin de journée.
- ▶ Les adultes veilleront à parler posément lorsqu'il faut ramener le calme.



- ▶ Favoriser le déplacement physique pour communiquer.
- ▶ S'exprimer calmement.
- ▶ Formations bébés signes
- ▶ Avec les parents :
  - Mettre en place des affiches qui rappellent la nécessité de parler doucement
  - Éviter de faire du bruit
  - Pratiquer le bébé signe à la maison
  - Respecter une zone de confidentialité lors des transmissions.



- ▶ Intercaler des journées de travail moins chargées dans la semaine
- ▶ Faire des rotations entre les postes d'ouverture et de fermeture des sections.
- ▶ Éviter trop de journées continues consécutives : Intervenir plus de 8h dans une section bruyante pourrait majorer les retentissements négatifs du bruit sur la santé.



A titre expérimental, l'employeur pourrait fournir des protections individuelles contre le bruit.

Ils doivent impérativement :

- ▶ Restituer la parole
- ▶ Être ergonomique
- ▶ Respecter les règles de sécurité inhérentes aux activités avec des enfants en bas âge
- ▶ Atténuer les fréquences aigues
- ▶ Avoir un faible niveau d'atténuation







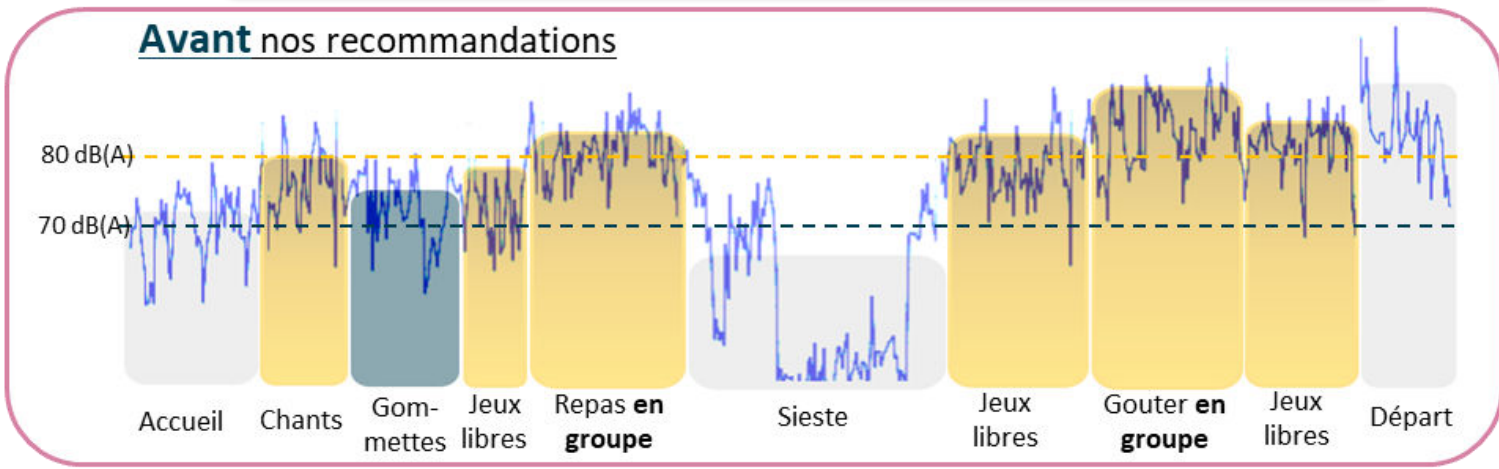
Avant d'acter l'achat d'une protection auditive, le médecin du travail doit vérifier que la protection est adaptée.

Les personnes devront être accompagnées afin de vérifier qu'elles sont capables de maintenir la vigilance nécessaire à l'accueil des tout-petits.



# SUIVI À DISTANCE APRÈS LA MISE EN PLACE DE NOS RECOMMANDATIONS

Dosimétrie 
Activités Bruyantes 
Activités Calmes 
Activités Inévitables 



Moyenne journalière  
82 dB(A)

- ▶ Toutes les sections sont concernées par les nuisances sonores. Cela peut avoir un impact direct sur la santé du personnel en étant une source de stress, de fatigue ou de maladie avec un risque d'atteinte de l'audition.
  - **L'alternance des activités calmes et bruyantes en petits groupes est la solution la moins coûteuse et la plus efficace.** Cela permet de réduire drastiquement les niveaux sonores et de supprimer le risque de surdité (80 dB(A)).
  
- ▶ Retour des employeurs concernant nos solutions :
  - Conseils cohérents avec les projets éducatifs
  - Solutions conformes aux règles d'accueil fixées par la Protection Maternelle et Infantile (PMI).
  - Réduit l'absentéisme, ce qui permet la mise en place des activités en petits groupes.
  
- ▶ La capitalisation des données permet de nourrir les bonnes pratiques de chacun. De manière systématique, nous intégrons les préconisations déjà éprouvées qui permettent d'améliorer les conditions de travail chez les adhérents concernés.





**Cyril SENIA** - *Technicien Sécurité*  
**Gauthier BELLAGAMBA** - *Épidémiologiste*  
**Dr Anne LANDI** - **Directrice Médico-Technique**

*Autres membres présents dans le groupe de travail « Réduire les TMS dans les crèches » :*

*Christophe DORNIER, Christine FREZE, Christine GLASER, Rayna IMBERNON, Dr Emilie MARCHETTI, Muriel REGARD, Angèle TOSCANO.*

